



## Compte rendu Comité Technique du 15 Mai 2018.

Les points :

- Élections professionnelles composition du comité technique et du CHSCT
- Plan et règlement de formation
- Avancement de grade de la catégorie C : Évolution du ratio
- Évolution de la répartition territoriale des Centres d'exploitation de la route

### 1 - Élections professionnelles composition du comité technique et du CHSCT :

Dans le cadre des élections professionnelles, une délibération doit être prise par la collectivité concernant la composition du CT et du CHSCT, la collectivité décide de conserver la composition telle qu'elle est aujourd'hui, c'est à dire 10 représentants du personnel représentant les agents et 5 conseiller.ère.s départementaux représentant la collectivité.

Le syndicat CGT demande que le comité technique soit paritaire.

**Observations de la CGT :** Les élu.e.s politiques prennent des décisions qui impactent le service public, nos missions, nos conditions de travail. Il est regrettable que les élu.e.s ne soient pas plus investis pour participer à ces instances afin d'entendre et de débattre avec les représentant.e.s du personnel.

Vote : Pour la CFDT. Contre la CGT. Abstention : FO et SUD.

### 2- Plan et règlement de formation :

1,8 millions d'euros sont consacrés à la formation et alloués en fonction des priorités. Chaque année avec le plan de formation nous avons un bilan des formations de l'année écoulée, ce qui permettait d'avoir plus de lisibilité. La CGT s'interroge sur l'objectif : « accompagner les évolutions métiers et les nouveaux métiers avec la construction de parcours de formations spécifiques. »



**Syndicat CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor**

9 PLACE DU GENERAL DE GAULLE CS 42371 – 22023 SAINT BRIEUC CEDEX

Courriel [syndicatcgt@cotesdarmor.fr](mailto:syndicatcgt@cotesdarmor.fr) – ☎ 02 96 62 63 80 – Fax 02 96 62 27 98



Comme il n'y a pas de GPEEC (Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences), nous ne savons pas quelles sont les évolutions des métiers ainsi que les nouveaux métiers et les compétences à acquérir. Nous considérons que la formation doit permettre d'anticiper les modifications et de sécuriser les parcours des agent.e.s. Tel que présenté actuellement ça ne paraît pas répondre à ces exigences. Concernant la formation pour les agent.e.s en situation de reclassement professionnel, 400 heures de formation c'est peu. La CGT demande que la collectivité mette en place plus de prévention, de meilleures conditions de travail pour éviter l'usure professionnelle tant physique que psychologique des agent.e.s.

**Observations de la CGT :** Les élu.e.s politiques doivent anticiper leurs choix : suppression des missions, évolution des missions qui entraînent une perte de sens au travail, l'épuisement professionnel, la pénibilité etc.... Toutes ces décisions ont un impact sur la santé des agent.e.s entraînant souvent des arrêts maladie longs, des agent.e.s ne pouvant plus reprendre leur métier se voient obliger d'être reclassés ou mis à la retraite pour invalidité. Faisons de la formation un réel levier qui apporterait un bénéfice pour les agent.e.s et une économie pour la collectivité.

Vote : Pour la CFDT et SUD. Contre la CGT. Abstention : FO.

### **3- Avancement de grade de la catégorie C : baisse du ratio de 50 % à 35 %:**

**RAPPEL :** Lors de la CAP C des avancements de grade de 2017 le ratio à 50 % n'a pas été respecté pour deux grades. Aujourd'hui, la collectivité souhaite officialiser la baisse du ratio d'avancement de grade au choix des agent.e.s en catégorie C, passant de 50 % à 35% qui sera effectif dès la CAP du 10 juillet prochain.

**Observations de la CGT :** La CGT demande le ratio à 100 % des agent.e.s remplissant les conditions. Le PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) a amené un reclassement des agent.e.s suite à la fusion de deux échelles avec un gain peu élevé et un rallongement de la carrière des agent.e.s pour atteindre les grades supérieurs. L'avancement d'échelon ne se fait plus au minimum mais au médian.

La CGT demande une attention particulière aux agent.e.s recrutés dans la fonction publique alors que les concours n'existaient pas.



**Syndicat CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor**

9 PLACE DU GENERAL DE GAULLE CS 42371 – 22023 SAINT BRIEUC CEDEX

Courriel [syndicatcgt@cotesdarmor.fr](mailto:syndicatcgt@cotesdarmor.fr) – ☎ 02 96 62 63 80 – Fax 02 96 62 27 98



Réponse de la collectivité : pas à l'étude pour 2018 mais prévu pour 2019.

Vote contre à l'unanimité des représentant.e.s du personnel.

#### 4) Évolution de la répartition territoriale des Centres d'exploitation de la route :

- a) Construction d'un centre à Taden en remplacement de celui d'Aucaleuc

Équipe composée de 12 agents qui seront basés à Taden dès la fin des travaux prévus pour l'été 2019, pour un déménagement en septembre 2019. Le bâtiment d'Aucaleuc étant vétuste et en location depuis 2008.

Vote pour à l'unanimité des représentants du personnel.

- b) Construction d'un centre à Trévé regroupant les centres d'Uzel, Loudéac et la Chéze :

Les agents ne sont pas responsables de l'état de vétusté des centres ni des effectifs qui y travaillent. Par contre ce sont bien les agents qui font les frais de ces fermetures de centres et de ces réorganisations. De ce fait, moins de services publics de proximité pour les usagers, du fait de l'éloignement des centres d'exploitation par rapport aux réseaux routiers traités.

Vote : Contre La CGT -FO et SUD      Abstention la CFDT

- c) Transfert du centre de Jugon-Les Lacs vers un nouveau centre à Plénée-Jugon

Cette réorganisation fait suite à la modification des périmètres des MDD de Dinan et de Saint-Brieuc pour calquer sur le périmètre des EPCI. ( Établissement Public de Coopération Intercommunal)

Observation de la CGT : Nous refusons cette réorganisation car nous ne connaissons pas l'avenir des autres centres d'exploitation de l'ATD de Dinan.

Vote : Contre La CGT -FO et SUD      Abstention la CFDT

- d) Fermeture du centre de Paimpol

Les élu.e.s du conseil départemental décident de fermer ce centre sous prétexte de son emplacement en zone touristique. Le redécoupage des MDD de Lannion et



**Syndicat CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor**

9 PLACE DU GENERAL DE GAULLE CS 42371 – 22023 SAINT BRIEUC CEDEX

Courriel [syndicatcgt@cotesdarmor.fr](mailto:syndicatcgt@cotesdarmor.fr) – ☎ 02 96 62 63 80 – Fax 02 96 62 27 98



Guingamp-Rostrenen calqué sur les périmètres des EPCI GP3A et de LTC conduit à la séparation des routes départementales traitées par ce centre. Les agents réclament un autre bâtiment sur Paimpol.

Vote : Contre La CGT -FO et SUD            Abstention la CFDT

d) Regroupement du centre de Pléneuf Val André avec celui de Lamballe :

Le centre de Pléneuf situé en zone urbaine et littorale serait mal situé selon les élu.e.s du CD22, locaux vétustes et à proximité d'une école.

Observation de la CGT : depuis 3 ans ce centre devait être fermé mais par la résistance des agents et la complication des travaux au centre d'exploitation de Lamballe, ce centre est toujours ouvert et pourrait même accueillir les agents de Lamballe le temps de la déconstruction du hangar situé sur leur site.

Vote : Contre La CGT -FO et SUD.            Abstention la CFDT

La CGT a demandé que ce dossier soit vu au CHSCT.

La CGT refuse toute fermeture de centres d'exploitation des routes.

**RAPPEL : Mobilisation de l'ensemble des agent.e.s le 22 mai**

Les représentant.e.s du personnel CGT :

Jean Michel CADIN, Olivier EVEN, Annie Dacalor et Isabelle Marzin .



**Syndicat CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor**

9 PLACE DU GENERAL DE GAULLE CS 42371 – 22023 SAINT BRIEUC CEDEX

Courriel [syndicatcgt@cotesdarmor.fr](mailto:syndicatcgt@cotesdarmor.fr) – ☎ 02 96 62 63 80 – Fax 02 96 62 27 98